

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 991

Artikel: Armée : démocratie en boîte ... postale
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est la nuit

(jd) L'intérêt du projet de révision de la loi sur le travail, c'est qu'il nous place face à un choix politique, plus même, éthique. On peut bien sûr le considérer d'un point de vue plus terre à terre et argumenter sur les exigences de la production dans le cadre de la compétition économique internationale. Mais il s'agit là d'un point de vue réducteur, tout comme est réducteur l'argument qui consiste à justifier l'abandon de l'interdiction du travail de nuit des femmes par l'exigence constitutionnelle de l'égalité entre les sexes.

Le progrès technique et le développement économique ont contribué à libérer l'homme de nombreuses contraintes. C'est d'ailleurs là la justification éthique de l'inextinguible curiosité de l'esprit humain. Mais cette contribution n'a rien

Le mur duçon, Gil Baillod, rédacteur en chef de *L'Impartial*, l'a allégiement franchi dans son bloc-notes économique à la radio romande, il y a une quinzaine. Il a mis en évidence l'avantage de la femme immigrée qui, grâce à la famille élargie et à la solidarité du voisinage peut, sans souci pour ses enfants, effectuer un travail de nuit. Alors que la famille helvétique, restreinte et isolée, craint la souplesse des horaires de travail. Il fallait penser à cet intérêt très particulier de la convivialité.

de naturel, de spontané; progrès et développement sont aussi susceptibles de créer de nouvelles chaînes: la classe ouvrière l'a vécu dans sa chair au 19^e siècle et nous en faisons aujourd'hui l'expérience avec la dégradation de notre environnement naturel. A chaque fois donc il faut se poser la question de la finalité: en quoi une nouvelle technique représente-t-elle un progrès pour l'homme? Le développement proposé contribue-t-il à une plus grande liberté, à une dignité accrue?

A l'évidence le Conseil fédéral ne s'est pas posé ces questions, pas plus que les organisations patronales qui ont exprimé leur satisfaction. En l'occurrence la valeur suprême auquel il est fait référence, c'est la compétitivité qui nous imposerait l'alignement sur nos concurrents.

Référence ambiguë, mouvante, qui peut conduire aux pires perversités: faudra-t-il aussi s'aligner lorsqu'un de nos concurrents se lancera dans les manipula-

tions génétiques, l'amélioration de la race humaine?

Les faits sont clairement établis: le travail de nuit engendre des troubles physiques et psychologiques; il isole socialement les individus qui y sont soumis. Présenter l'accès des femmes au travail de nuit comme une contribution à la promotion de l'égalité relève de l'escroquerie et du cynisme quand on sait que la main-d'œuvre féminine se trouve d'abord dans les fonctions les moins qualifiées et que le travail de nuit requiert avant tout ce type de main-d'œuvre.

Les individualistes voient d'un œil favorable cette déréglementation; chacun-e doit pouvoir disposer librement de son temps de travail. Sur le principe, d'accord. Mais dans les faits, la plupart des salariés — et les femmes encore moins — ne sont pas en mesure d'exercer un

libre choix. Et rien dans les positions patronales ne permet de déceler la volonté de créer les conditions de ce libre choix.

Les patrons de l'industrie, dans le cadre légal actuel, se sentent discriminés par rapport aux entreprises des services et du commerce qui peuvent recourir plus facilement au travail de nuit. Remarque justifiée, mais qui nous conduit à une conclusion contraire; il est temps de réexaminer la justification du travail nocturne dans tous les secteurs et de le limiter au maximum: est-il vital de disposer d'un journal et de croissants frais au petit matin, par exemple?

Le combat qui s'annonce entre organisations patronales et syndicales n'est donc pas tant celui d'intérêts particuliers, sectoriels, qu'un combat beaucoup plus fondamental qui touche aux valeurs de notre société. N'ayons pas peur des mots: le refus du travail de nuit ne traduit pas le repli frileux des salarié-es helvétiques; il s'inscrit dans le combat pour les droits de l'homme. Le degré de civilisation d'une société et d'une époque ne se mesure pas à la capacité des individus à se plier aux exigences inhumaines d'un système de production, mais bien à l'inventivité dont fait preuve cette société pour garantir à chacun un travail digne. Et il y a fort à parier qu'à terme ces sociétés inventives se révéleront aussi les plus compétitives. ■

ARMÉE

Démocratie en boîte... postale

(jd) Au soir de la votation du 26 novembre dernier, Kaspar Villiger décidait de créer un groupe de travail chargé d'évaluer le niveau de mécontentement à l'égard de l'armée. Aujourd'hui ce groupe sollicite l'avis du public et ouvre à cet effet une case postale (CP 774, 1211 Genève 3). Si vous avez des idées sur l'uniforme militaire, la durée du service, le statut des instructeurs, la discipline, les orientations stratégiques, n'hésitez pas à vous exprimer. La participation démocratique passe par la case postale.

Cette manière de procéder nous laisse perplexe. Déjà le DMF dispose des résultats d'un sondage d'opinion, commandé par le chef de l'instruction, sur les motifs et les opinions des citoyennes et des citoyens relatifs à l'initiative

«Suisse sans armée». Quant à prendre le pouls de l'opinion sur l'organisation et les conditions de travail au sein de l'armée, pourquoi ne pas ouvrir le débat avec les intéressés durant les périodes de service? Pour le surplus, c'est à l'administration et aux organisations politiques de plancher sur une nouvelle conception de la sécurité et de proposer des modèles alternatifs de défense. C'est sur cette base que pourront s'affronter les points de vue et que devra se dégager un nouveau consensus. Et non pas à partir d'un ensemble hétéroclite de réponses regroupant pêle-mêle des avis sur le poids du fusil, la qualité de la nourriture, la durée de l'école de recrues, la nécessité d'une aviation et les orientations stratégiques de l'armée. Cette pseudo-participation nous fait penser à la large con-

Coup de pouce

(jd) Les Genevois, lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, aiment à user de superlatifs. Ainsi, présentant un projet de loi d'encouragement à l'énergie solaire, le conseiller d'Etat Christian Grobet n'a pas hésité à faire référence à la survie de l'humanité qui implique de trouver de nouvelles sources d'énergie. Son collègue Jean-Philippe Maître a qualifié le projet d'ambitieux.

En fait, le cadre budgétaire prévu — 1 million de francs — permettra de subventionner 1000 m² de capteurs solaires, une surface tout juste suffisante pour fournir l'eau chaude sanitaire à 500 personnes. A ce rythme il faudra 700 ans pour que l'ensemble de la population genevoise soit approvisionnée en eau chaude solaire. Donc une ambition à très long terme.

Le projet de loi part de prémisses dépassées: il considère que la production d'eau chaude solaire en est à sa phase expérimentale alors qu'il s'agit d'une technique éprouvée à promouvoir largement. Sur ses propres immeubles la Ville de Genève a déjà installé 1000 m² de capteurs; le canton, dans le cadre de sa politique d'aide à la construction de logements sociaux, ne pourrait-il pas imposer cet équipement? Face à la croissance constante de la consommation d'électricité et au taux de pollution de l'air genevois, ne serait-il pas temps d'opérer un changement complet d'attitude et de considérer comme inacceptable l'utilisation du mazout, du gaz et de l'électricité pour le chauffage de l'eau sanitaire?

La difficulté réside dans le coup de pouce initial: comment inciter les propriétaires à investir dans un équipement dont il ne vont pas profiter directement — les économies seront au bénéfice des locataires — ou qui implique une durée

d'amortissement? Il y a bien une solution qui permettrait d'optimiser l'intervention de l'Etat et d'accélérer la pose de capteurs: le canton subventionne la pose de capteurs, mais l'économie financière ainsi réalisée — l'eau chauffée par le soleil revient moins cher — est provisoirement soustraite à l'usager au profit d'un fonds d'équipement. Ce fonds ali-

mente les subventions nouvelles et ainsi de suite. Reste à fixer la durée pendant laquelle le consommateur d'eau chaude se voit privé de l'économie financière réalisée.

Selon les spécialistes, l'équipement optimal est de 0,5 m² de capteur et 15 litres d'eau stockée par personne. Si l'on sait qu'un m² de capteur permet d'économiser l'équivalent de 80 litres/an de mazout, l'économie potentielle à Genève est de 15'000 tonnes/an de mazout.

Reste le problème juridique. L'ordonnance fédérale sur les abus dans le secteur locatif ne permet pas de retenir l'économie financière réalisée au profit d'un fonds d'équipement. Et si les associations de locataires montaient au créneau pour défendre une solution qui à terme satisfait aussi bien l'intérêt collectif que les intérêts des usagers? ■

ENVIRONNEMENT

Au tour de l'eau

(pi) La Société pour la protection de l'environnement poursuit la publication de ses «Dossiers de l'environnement»; après les déchets et les sols, le troisième ouvrage est consacré à l'eau.

La structure du dossier est constante: une explication historique et scientifique du thème; une description des atteintes subies et quelques propositions pour améliorer la situation.

Si la partie historique se lit agréablement (on y apprend notamment que Rome distribuait déjà 1000 litres d'eau par jour et par habitant au Ier siècle de notre ère et que certains fleuves étaient certainement plus pollués au Moyen-âge que de nos jours), la partie consacrée aux pollutions dont l'eau est victime est franchement désespérante. Bien sûr, rien de bien nouveau; nous savons tous, ou nous pourrions tous savoir, que des traces de polluants ont été retrouvées jusque dans les glaces de l'Antarctique et que de nombreuses espèces marines et lacustres sont menacées; que les océans étouffent, que les mers se transforment en cloaques et que la navigation sous pavillon de complaisance est un scandale écologique dont tous les pays possédant des ports semblent s'accommoder. Mais l'inventaire laisse une impression

d'impuissance et semble rendre vaine la préservation de ce bien au niveau familial en regard du comportement de certaines industries et de l'ampleur du problème.

Parmi les solutions préconisées, relevons le doublement du réseau de distribution, offrant aux consommateurs une eau potable et une eau à usage industriel ou pour les chasses de WC par exemple. Si ce système permettrait des économies importantes au niveau du traitement des eaux, il contribuerait aussi à dévaloriser le produit. La vraie solution consiste, comme pour l'air et le sol, à lui donner un prix. Car comment justifier que l'eau soit gratuite? Le consommateur paie pour l'instant un service, un réseau qui lui amène le précieux liquide jusque chez lui, et non pas un produit. Nous devons en finir avec cette conception d'une nature qui fournit ce dont on a besoin en quantité illimitées et gratuitement. Ceci ne devrait pas figurer pas dans les articles d'une loi, mais dans la tête des gens.

L'Eau aujourd'hui. Société pour la protection de l'environnement, Georg éditeur, Genève, 1990. 23 francs auprès de la SPE, 6 rue Saint-Ours, 1205 Genève. Tél.: 022 29 99 29.

sultation ouverte sur le projet de révision totale de la constitution fédérale. Des centaines de particuliers et d'organisations avaient alors transmis leurs avis et critiques. Las, le veto des organisations économiques avait alors conduit à clore l'exercice et seul a survécu un fade projet qui somnole dans les tiroirs de l'administration. De quoi affaiblir encore la confiance des citoyen-ne-s dans les institutions. ■